

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des asselées en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusions ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc... sont données à titre indicatifs et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'ouvrage.

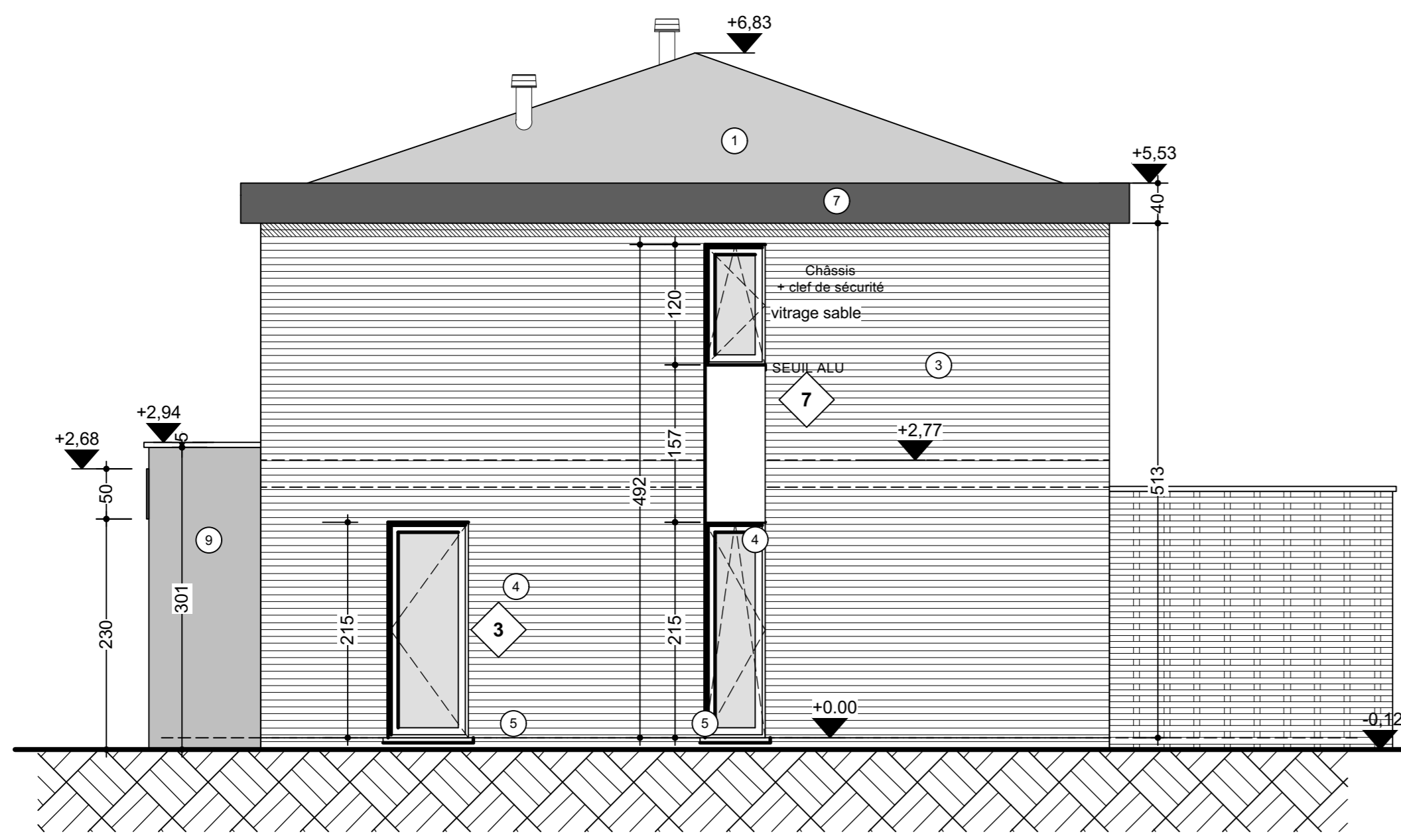
Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING - EN STAB

LISTING ING

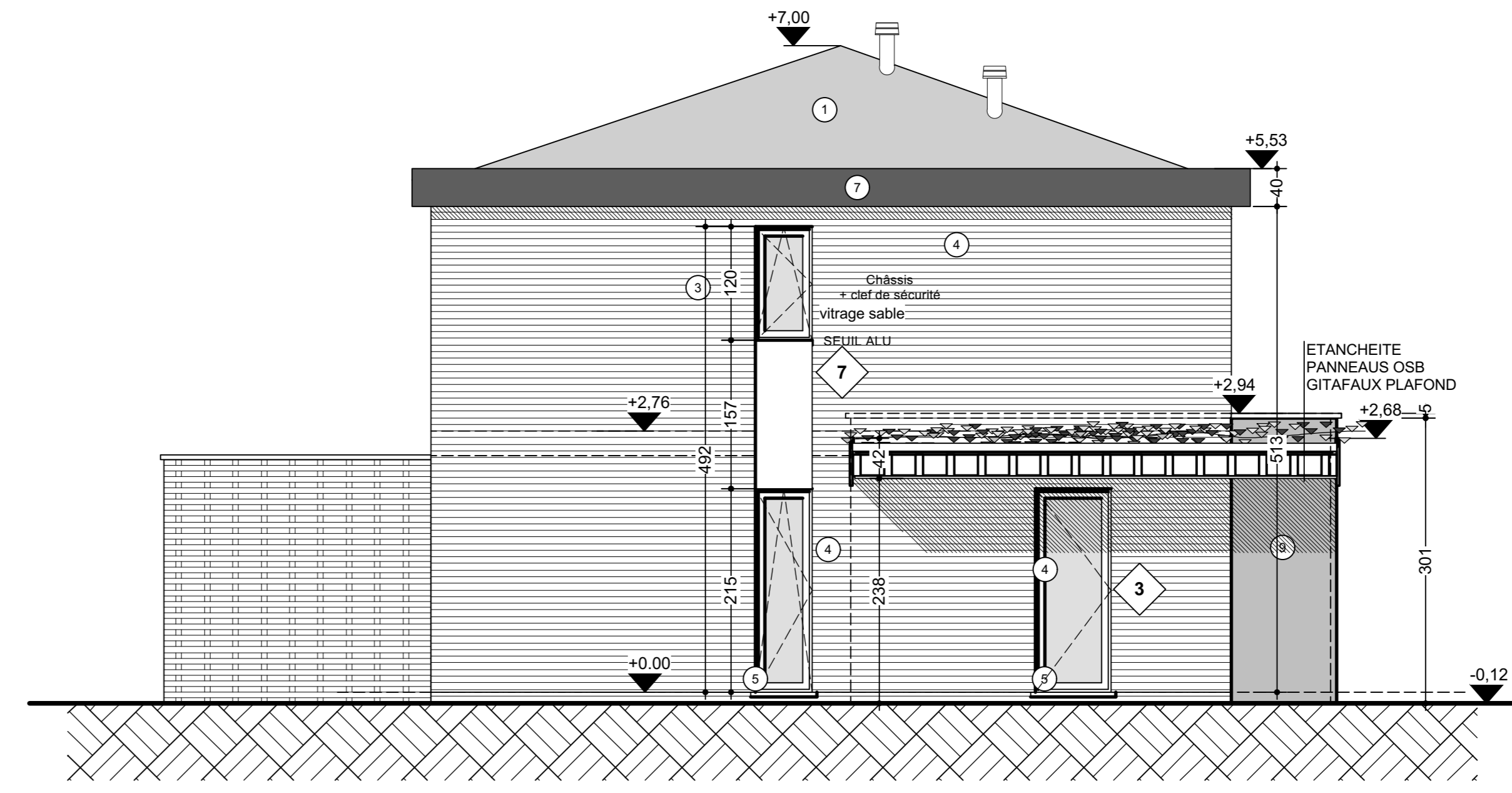
NUMEROTATION	TYPE
P01	BA 14/19 x 20
P02	HEB 180
P03	IPE 300
P04	BA 14/30
P05	BA 14/30
P06	BA 14/30
A01	40X14X20
A02	LP 19X8X40
A03	47X14X20
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC 12	POUTRE DE CEINTURE 14X22

<b>DECOBATI SRL</b>	
<b>PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE</b>	
DIDIER MARISCHAL RUE SOUS LE CHATEAU 74 4500 HUY Tel: 0495231 493 E-mail : didier.marischal@gmail.com	
<b>PROJET :</b> CONSTRUCTION DE 6 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ET/OU D'UN RESTAURANT ET DE 14 APPARTEMENTS.	<b>ADRESSE CHANTIER :</b> RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5170 BOIS-DE-VILLERS
<b>TYPE DE PLAN :</b> PLAN D'EXECUTION 3	<b>N° national :</b>
<b>MAITRE DE L'OUVRAGE :</b> DECOBATI SRL. Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Elisabeth 19 7030 Saint-Symphorien	<b>CADASTRE :</b> PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B
<b>BATIMENT 4</b>	<b>DOSSIER :</b> DECOBATI SRL
<b>FONDATIONS REZ DE CHAUSSEE ETAGE</b>	<b>DATE :</b> 12/06/2023 <b>FORMAT :</b> A0
<b>Date</b> 15/05/2018	<b>NUMERO DU PLAN :</b> 1/2
<b>DERNIERE MODIFICATION</b> COMPLEMENTES SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018	<b>INGENIEUR :</b>
<b>REMARQUES IMPORTANTES :</b> Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (détails d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrologiques, etc... en fonction de la nature du projet). Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'architecte par pli recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance. Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'autorisation de bâtir/exécution dans son intégralité, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.	<b>COLLABORATEUR(S) :</b>
<b>DOSSIER APPROUVE LE :</b> Le maître de l'ouvrage	<b>L'Architecte</b>

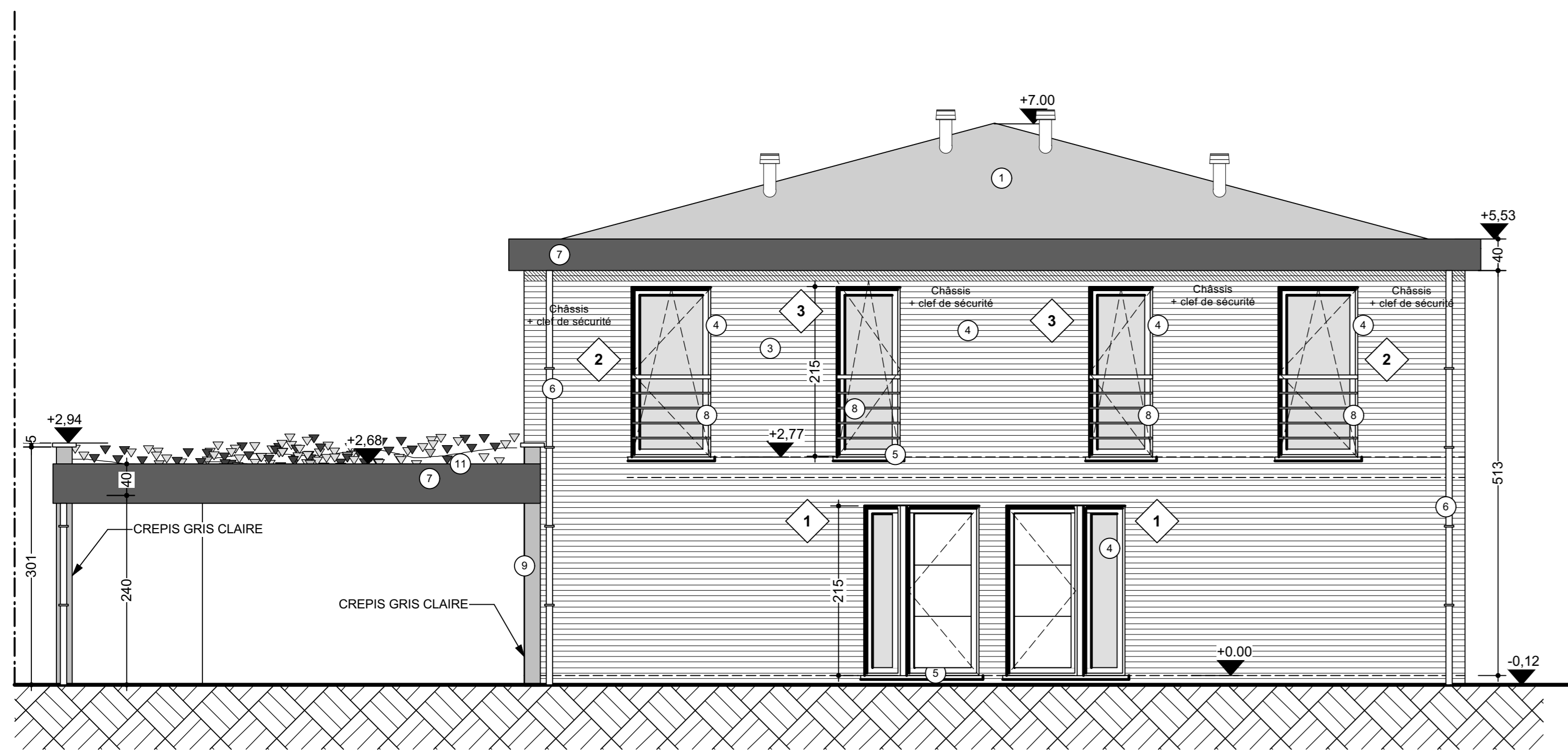


FAÇADE LATÉRALE DROITE  
1:50

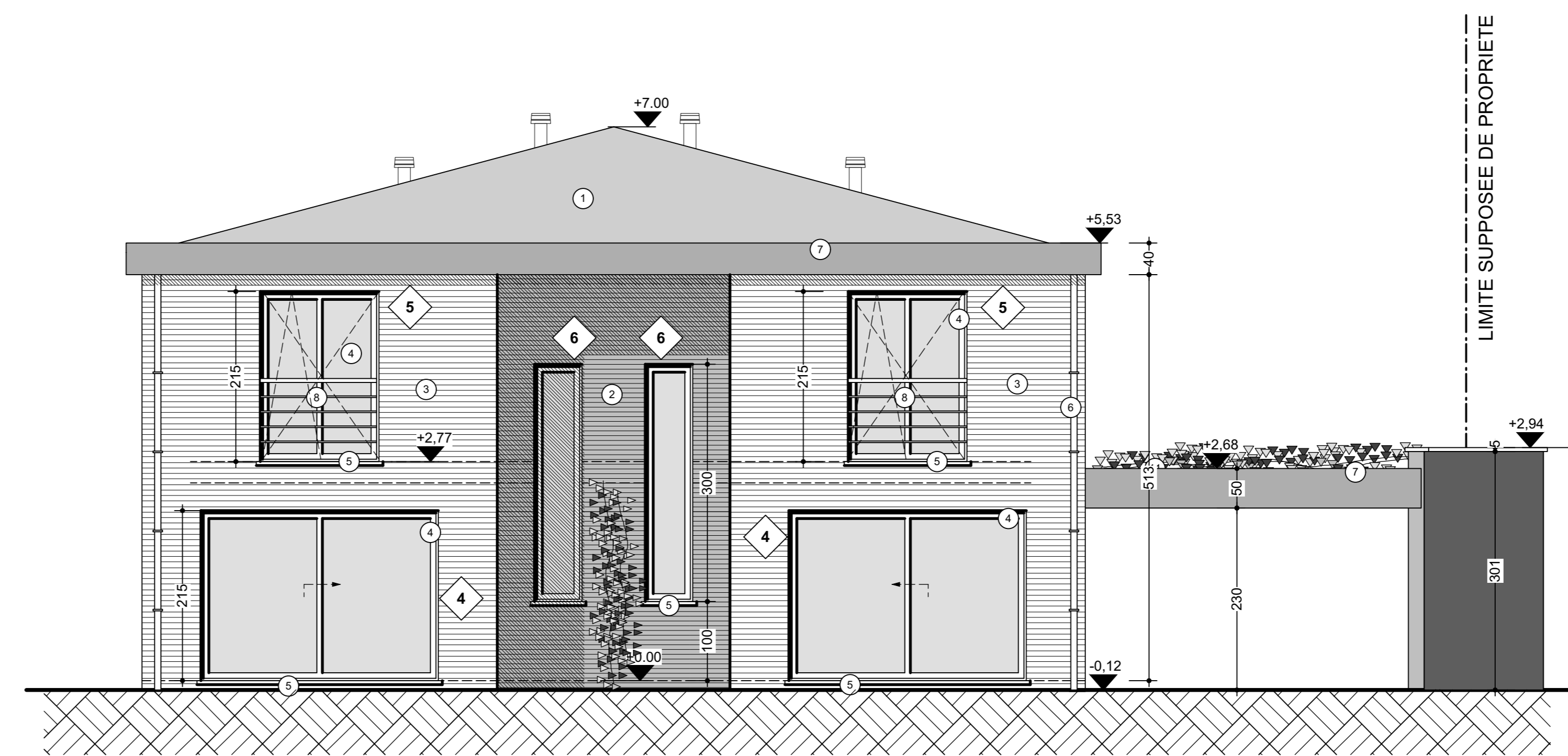
- MATÉRIAUX PROJETÉS
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
  - 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCÉ
  - 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
  - 4 - MENUISERIE EXTÉRIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
  - 5 - SEUILS, COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
  - 6 - GOUTTIÈRES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
  - 7 - RIVE GRIS QUARTZ
  - 8 - GARDE-CORPS EN INOX
  - 9 - CREPIS GRIS CLAIR
  - 10 - GRILLE MÉTALLIQUE
  - 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
  - 12 - BARDAGE CEDRE



FAÇADE LATÉRALE GAUCHE  
1:50



FAÇADE A RUE  
1:50



FAÇADE ARRIÈRE  
1:50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des assiettes en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc., sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes époutage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Œuvre.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLÉTER PAR ÉTUDE ING. EN STAB

NUMÉROTATION	TYPE
P01	BA 14/19 x 20
P02	HEB 180
P03	IPE 300
P04	BA 14/30
P05	BA 14/30
P06	BA 14/30
A01	40X14X20
A02	LP 19X6X40
A03	47X14X20
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC 12	POUTRE DE CEINTURE 14X22

**DECOBATI SRL**

PROVINCE DE NAMUR  
COMMUNE DE PROFONDEVILLE

DIDER MARISCHAL  
RUE SOUS LE CHATEAU 74  
4500 HULY  
Tel: 0495231493 Email: dider.marischal@gmail.com

PROJET : CONSTRUCTION DE 6 SURFACES DESTINÉES À DES COMMERCES, DES BUREAUX, ÉTOU D'UN RESTAURANT ET DE 14 APPARTEMENTS

TYPE DE PLAN : PLAN D'EXECUTION 3

ADRESSE CHANTIER : RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY  
5170 BOIS-DE-VILLERS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : DECOPATI SRL Représenté par : Eric Renard  
Avenue Albert Elisabeth 19  
1730 Saint-Gymphorien

N° national :

BATIMENT 4

FAÇADES COUPE

CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B

DOSSIER : DECOPATI SRL

DATE : 12/06/2023

FORMAT : A0

NUMERO DU PLAN : 2/2

Date	Dernière modification
15/05/2018	COMPLÈMENTS SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018

REMARQUES IMPORTANTES :

Le maître de l'ouvrage engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (détails d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrauliques, etc., en fonction de la nature du projet).

Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'Architecte par lui recommandés, sous dernière date au moins huit jours à l'avance.

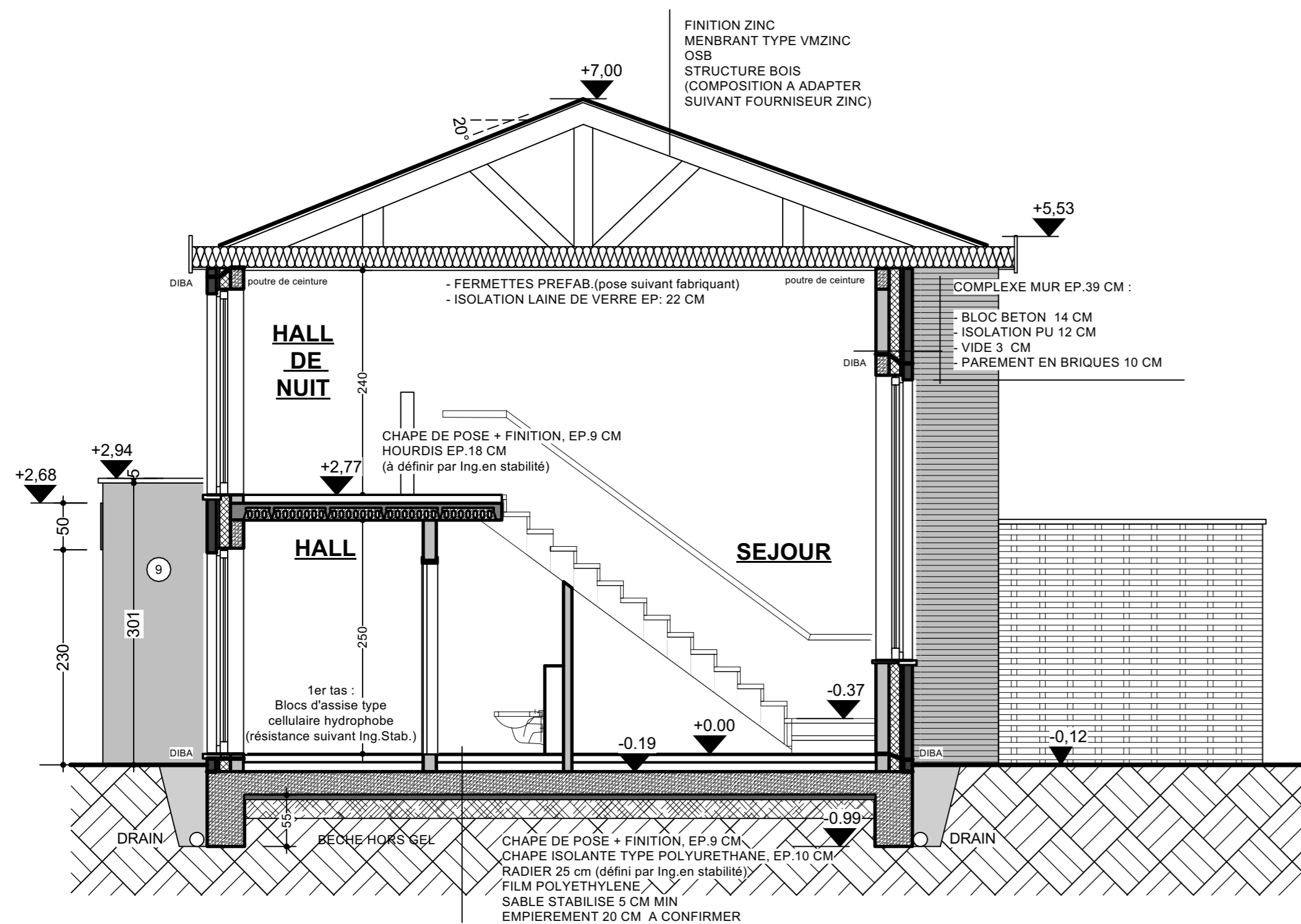
Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants.

Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'urbanisme de l'opération dans son ensemble, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.

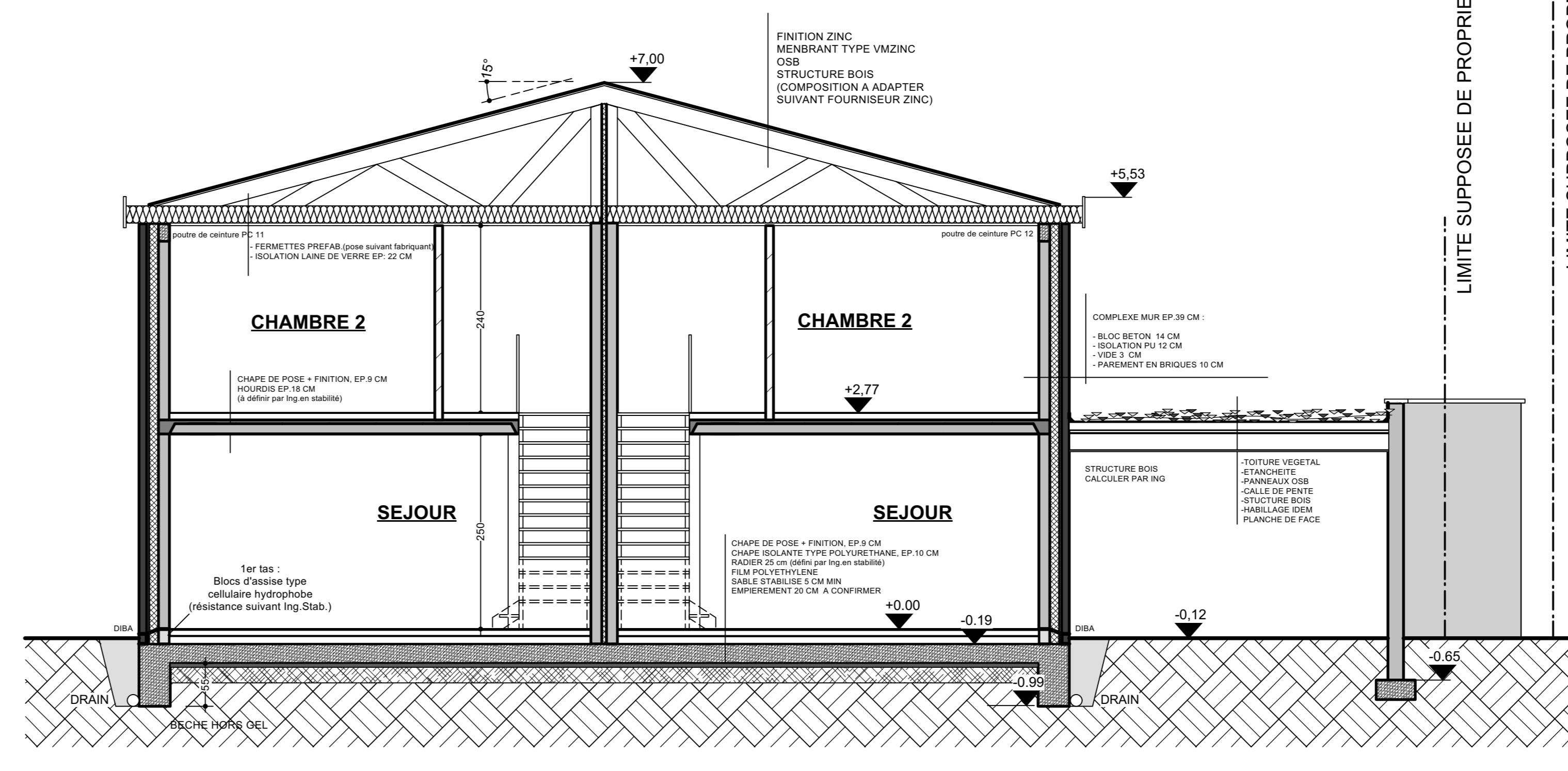
DOSSIER APPROUVÉ LE : \_\_\_\_\_ L'Architecte

INGENIEUR : \_\_\_\_\_

COLLABORATEUR(S) : \_\_\_\_\_



COUPE FF  
1:50



COUPE EE  
1:50